

Séance du Conseil général du mardi 8 mai 2018**Réponse à la question écrite n° 28 du Groupe UDC****intitulée : "Sociétés Haute-Sorne"**

En préambule, le Conseil communal profite de la présente question écrite pour mettre en avant le large panel de sociétés locales qui sont sur son terroir, nous pouvons et devons en être fiers. Ces sociétés sont un vecteur social indispensable, une source de développement et d'animation pour notre commune. Il faut être conscient que c'est grâce aux indispensables bénévoles qu'elles fonctionnent, leur travail est à saluer. Ce sont pour ces raisons que la commune apporte un soutien de manière significative.

Le Conseil communal reconnaît avoir pris un important retard au niveau du traitement des dossiers en fin de législature passée. Il ne reviendra pas sur les raisons, l'important étant de mettre en place les outils qui permettent une mise à niveau de l'ensemble, ceci de manière coordonnée et efficace. A noter que cela prendra un peu de temps.

Depuis le début de l'année, le Conseil communal s'active à mettre en place des procédures internes qui faciliteront le traitement des dossiers.

Réponses aux questions :

- 1) En effet, plusieurs sociétés n'ont pas reçu leur subvention ceci étant essentiellement lié à des documents manquants ou à des questions qui n'avaient pas été tranchées. Tous les cas sont repris actuellement et seront examinés dans un délai le plus bref possible. A ce titre toutes les sociétés ont reçu un courrier leur indiquant que nous prendrions contact avec elles, tout en leur demandant un peu de patience. A savoir que le montant des subventions prévues dans le budget 2017 et non encore versées a été provisionné à la fin de l'exercice.
- 2) Tout comme pour les subventions, des questions sont encore en suspens. Le Conseil communal fera en sorte de les traiter rapidement. Comme cela a été annoncé, il y aura une facturation des locations pour **tous les utilisateurs sans différenciation aucune**. La facture pour les locations ordinaires 2016 a été faite le 2 décembre 2016. La nouvelle tarification est entrée en vigueur le 01 janvier 2017. Une provision au bouclage du 31 décembre 2017 a été constituée sous réserve des décisions.
- 3) Un processus a été discuté à l'interne de l'administration pour le traitement des dossiers. Ce que nous pouvons déjà dire, c'est qu'à la fin de cette année contrairement à la précédente, les sociétés recevront leur subvention avec le détail du montant. Une démarche similaire vient d'être faite en lien avec le règlement sur les Fêtes de village. Les sociétés organisatrices viennent de recevoir un mode de faire précis. Ceci devrait permettre d'être efficace dans l'octroi de la subvention. Il est indispensable de noter, qu'il n'y a aucune disparité dans le traitement des dossiers. Toutes les sociétés sont considérées de manière similaire et équitable.

- 4) Il est vrai que les sociétés reçues en 2017 n'ont pas eu possession des extraits de PV tel que demandé. Ces sociétés seront à nouveau convoquées, la prise de position du Conseil communal quant à leur demande pourra ainsi leur être communiquée. Nous nous engageons ensuite à faire un suivi adéquat.

Une grande majorité des sociétés ont émis le vœu d'avoir un règlement régissant les subventions, les locations et d'autres domaines liés à la culture, aux sports et aux loisirs. Le Conseil communal dans une de ses séances a admis l'idée d'aller dans ce sens. Un projet est en cours de réalisation. Avant d'être adressé au Conseil général, il sera soumis par voix de consultation à toutes les sociétés. L'objectif est que ce règlement soit effectif à la fin de cette année.

Bassecourt, le 23 avril 2018

Le Conseil communal